

Saison 2024/2025



**Proposition d'affectations
des arbitres par catégories ***
soumise à validation par
le Comité Directeur du District**

* sous réserve : des classements des arbitres de Ligue (candidats reçus ou arbitres rétrogradés)

** des renouvellements des licences.

*** de la réussite aux tests physiques de début de saison 2024/2025



Affectations 2024/2025 - D1-

Nom(s) – Prénom(s) - **Ordre alphabétique**-

BERTHET Fabrice

COUBLUC Jérémy

BEZECOURT Gaëtan

DA COSTA Clément

BURGUBURU Jean-Claude

DIAS GUINDET Adrien

BURGUBURU Patrick

FRASCA Jérôme

CASUSO MUJICA Pierre

OUASSIF ABDEL Ilah

CHARLET Jérémy

ROJO Maxime

CLAVERIE Louis

« La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

Affectations 2024/2025 - D2 -

Nom(s) – Prénom(s) - Ordre alphabétique -	
BENSEHRIR Mathis	FLORES Lucas
DE LA NOE Thibaud	LASSERRE Amaury
DRAKE BROCKMAN Alan	ROBIN Valentin
DRIF Fahd	SOHN Thomas
FERREIRA SOARES Anthony	TOUZIS Sylvain

« La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

Affectations 2024/2025 - D3 -

Nom(s) Prénom(s) - Ordre alphabétique -		1/2
ALI SAID Ahamed	COSTA REBELO BA José Carlos	
ARSAUT Jean	COURREGES Pierre	
AUGUSTIN Jordan	DOSPITAL Anthony	
AUZOLAT Jonathan	DRAME Lansine	
BEN YOUSSEF Jewed Mehdi	FALL Abdoul Aziz	
CABALLERO Wilffried	FOURCADE Kevin	
CAMARA Roland	FOURMOND Gregory	
CARRETTE David	GAUTTIE Morgan	
CHAABI Anas	GONCALVES Jonathan	
CHERROU El Houceine	GORSSE David	

Affectations 2024/2025 - D3 -

Nom(s) Prénom(s) - <i>Ordre alphabétique</i> -		2/2
GROSBOIS Thomas	OURKAS Ibrahim	
HORN Abraham	PEREZ Léo	
HOTTE Yohan	POLIDORE Jérémie	
IRUBETAGOYENA Bastien	RAMOS Gil	
JUSOT Aurélien	RODRIGUES Serafin	
LASSALLE Thierry	SALIK SABOUNI Hakim	
MARCOS DELEITO Alejandro	SAMIR Radouane	
MURE D'ALEXIS Nicolas	SUBIAS Dorian	
NAVARRO Raphaël	VALDES Enzo	
OUMBAREK AIT ZAMOU Youssef	ZAMORA Mathieu	

« La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

Affectations 2024/2025 - AA -

Nom(s) Prénom(s) - **Ordre alphabétique** -

ALMEIDA FERREIRA David

LABROY Anthony

BELGUEURCH Youssef

LAGOUARDETTE Romain

BEN SAGA Fahd

OUGRIRANE Abdellah

BONIFACE Jean

OULD FALLY Oumar

BRAY Aimé

OUSFAR ABDE Arahime

CISSE IBRAHIMA Ba

PEYRE Julien

DIALLO Djoulde

REUTIN Stéphane

ILHAN Ozcan

SALHI Hassane

JOURDA Alain

TAGNOU Hassan

« La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

Affectations 2024/2025 - HC -

Nom(s) - Prénom(s)	Catégories
HAROUCHE Jessie	D.Fem
LAGRAA Kenza	D.Fem
LEHER Hubert	HC-1
ALMEIDA DE LIMA Joaquim	HC-3
BOYER Thierry	HC-3
LARROUS Roger	HC-3
BLONDET Roger	HC-AA
COURT Sylvain	HC-AA

« La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »